

Préparation à l'AIPR* Opérateur

*Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

OBJECTIFS

- ▶ Appliquer les mesures précisées dans Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux sur le domaine public ou sur des propriétés privées, afin de travailler en sécurité.
- ▶ Identifier les méthodes pour se prémunir des risques et limiter les conséquences d'un éventuel endommagement.

MODALITÉS GÉNÉRALES



PUBLIC CONCERNÉ :

- ▶ Personnel assurant la fonction d'exécutant de travaux (types conducteurs d'engins de terrassement, de manutention ou d'élévation mécanique de personnes, appelé à réaliser des opérations à proximité des réseaux aériens ou souterrains, suiveurs, canalisateurs...).
- ▶ Personnel chargé d'effectuer des travaux urgents.

SITUATION DE HANDICAP : Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de participation à cette formation.



PRÉ REQUIS :

- ▶ Connaissance du français nécessaire à la compréhension du QCM.
- ▶ Connaissances de bases d'utilisation d'ordinateur ou tablette.



DURÉE : 7 heures / 1 jour



STAGIAIRES/SESSION : 1 à 10



LIEUX : Au sein de votre entreprise ou en E-LEARNING



DÉLAI D'ACCÈS : Nous consulter



DATES ET TARIFS : Nous consulter



VALIDATION : A l'issue de la réussite au QCM, délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) nomin

PROGRAMME DE FORMATION (6 heures) OU EN E-LEARNING

Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau

- ▶ Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence
- ▶ Les acteurs d'un projet de travaux
- ▶ La responsabilité de l'opérateur
- ▶ La responsabilité de l'encadrant

Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques

- ▶ Les différents types de réseaux
- ▶ La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles

Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles

Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicables à la situation

Identifier les affleurants des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs

- ▶ Analyse de l'environnement
- ▶ Identification des affleurants

Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable

- ▶ Le repérage des anomalies
- ▶ La conduite à tenir

Adapter les moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitudes de localisation des réseaux

- ▶ Les classes de précisions et paramètres du fuseau d'imprécision
- ▶ Les distances minimales d'approche sur réseaux
- ▶ Les techniques de travaux adaptées

Maintenir en l'état le marquage-piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier

Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident.

- ▶ Appliquer la règle des 4 A

Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques

- › Les zones d'environnement électrique : principes et limites
- › La présentation des situations à risques
- › L'application de prescriptions de l'habilitation électrique BF/HF *(distinction entre les câbles aériens et souterrains, nus et isolés)
- › La spécificité de la règle des 4A appliquée lors d'accident ou d'incident d'origine électrique

Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux

- › Le nettoyage d'un câble ou d'un fourreau dans le but de reconnaître sa nature ou ses accessoires
- › Le ripage d'un câble ou d'un fourreau
- › Le soutènement d'un câble ou d'un fourreau
- › L'ouverture d'un fourreau
- › La mise en œuvre de protections mécaniques et thermiques.

EVALUATION DES CONNAISSANCES (1 heure sur site)

Contrôle des connaissances via un questionnaire à choix multiples (QCM) établi par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

Le candidat doit répondre à la totalité des 30 questions de l'examen en une heure maximum.

Le barème est le suivant :

- › « *Je ne sais pas* » : 0 point
- › *Mauvaise réponse* : -1 point
- › *Mauvaise réponse sur une question prioritaire* : -5 points
- › *Bonne réponse* : +2 points

Score minimal pour réussir à l'examen "Opérateur" : 36 points (le score maximal possible étant de 60 points).

A l'issue de la réussite au QCM, délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) nominative.

Validité de l'AIPR : 5 ans.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

› **Titre et qualité du formateur**

- ⊗ Formateur formé à la pédagogie et expérimenté dans le domaine de l'AIPR.
- ⊗ Organisme agréé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)

› **Outils pédagogiques**

- ⊗ Echanges avec les stagiaires
- ⊗ Fascicule de formation
- ⊗ Diaporama, support de formation
- ⊗ Etudes de cas.
- ⊗ Entraînement aux QCM

› **Matériels**

- ⊗ Tablettes.
- ⊗ Ordinateur portable.
- ⊗ Vidéoprojecteur, paperboard ou tableau blanc.

› **Modalités d'évaluation des acquis pédagogiques**

- ⊗ Contrôle des connaissances via un questionnaire à choix multiples (QCM) établi par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)